

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2116

présenté par

Mme Legrain, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	0	40 000 000
Livre et industries culturelles	40 000 000	0
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les distributeurs indépendants de films.

Parmi les secteurs de la filière du cinéma, celui de la distribution est l'un des plus fragilisés de la période, marquée par la crise sanitaire mais aussi par les phénomènes de concentration à l'oeuvre au plus long cours. C'est en particulier le cas pour les distributeurs indépendants, dont le pouvoir de négociation vis-à-vis des exploitants de salles est moindre.

Les distributeurs sont essentiels puisqu'ils estiment le potentiel artistique et commercial et investissent en achat de droit et pour la promotion des films. Plus les investissements sont importants, plus cela représente une prise de risques sur la rentabilité financière du film.

Depuis la crise sanitaire, le respect des engagements de programmation est largement défaillant. Quant à la promotion, elle est de plus en plus rarement assurée par les exploitants. Ainsi, les distributeurs indépendants se voient confrontés à des investissements de plus en plus importants pour la promotion des films dans les cinémas, parfois sans avoir reçu aucune garantie de programmation. Le rapport Lasserre disait l'an dernier « quant au poids croissant de la promotion payante des films au cinéma, il s'agit d'un enjeu réel pour les distributeurs, notamment indépendants ». De plus, les autres canaux réservés à la promotion de films deviennent progressivement des espaces publicitaires classiques, inabordables.

Par cet amendement, nous souhaitons garantir la diversité et la qualité de l'offre de films et de leur exposition sur tout le territoire à travers le soutien à la distribution cinématographique indépendante.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer 40 millions d'euros en autorisations d'engagement et 40 millions d'euros en crédits de paiement de l'action 02 du programme 180 – « Presse et médias » vers l'action 02 du programme 334 – « Livres et industries culturelles ». Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.